



**INFORMATIONS
EN MATIERE DE DURABILITE
AU 31/12/2024**

FPCI Elevation Varsity Feeder Fund
SFDR – Article 8

I. Présentation de la société de gestion et du véhicule d'investissement

Fondée en 2015, Elevation Capital Partners est la société de gestion du Groupe Inter Invest. Elle déploie 3 stratégies d'investissement distinctes : Private Equity, Fonds de fonds, Real Estate. Partenaire engagé aux côtés des entrepreneurs, Elevation Capital Partners les accompagne dans la réalisation de leurs ambitions.

Profondément ancrée dans l'économie réelle, elle s'emploie à créer de la valeur à long terme pour ses investisseurs. L'innovation, l'engagement et la simplicité guident sa démarche d'investisseur responsable, tournée vers la transformation des défis économiques en opportunités.

Le FPCI Elevation Varsity Feeder Fund a pour objet principal de souscrire des parts du fonds maître (au moins 85 %) qui se concentre sur l'acquisition de participations dans des sociétés non cotées au stade de leur création, du démarrage (start-up) ou du développement. En conséquence, le fonds se qualifie de fonds d'investissement alternatif nourricier au sens de la Directive AIFM.

Les 15 % restant pourront être investis directement ou indirectement dans des entreprises cibles, notamment par des opérations réalisées en co-investissement aux côtés d'autres fonds de Private Equity.

II. Cas d'usage

Dans le cadre de la campagne 2025 (arrêtée sur les données au 31/12/2024) voici les résultats liés au suivi ESG des participations de la verticale de gestion - Fonds de fonds :

Taux de réponse des participations aux questionnaires ESG	78 %
Score ESG moyen des participations	37 %
Taux d'alignement des scores ESG aux scores minimum	100 %

III. Informations réglementaires

A. Résumé

Le FPCI Elevation Varsity Feeder Fund est un fonds promouvant des caractéristiques sociales et environnementales et investi dans le fonds maître dont les participations sont des sociétés ayant leur principal établissement ou activité situé dans les pays membres de l'Union européenne (en particulier la France).

La société de gestion est un investisseur engagé et actif auprès de ses participations, convaincu que les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») contribuent au développement, à la création de valeur et à la résilience des entreprises.

Le fonds a défini des processus d'investissement et d'accompagnement des entreprises de son portefeuille intégrant les critères ESG, ainsi que des outils d'analyse ESG déployés tout au long du cycle d'investissement.

Il investit 100 % de l'actif net en titres alignés sur les caractéristiques environnementales et

sociales définies dans son annexe SFDR (voir annexe du présent document).

L'approche ESG mise en œuvre s'articule autour de 4 volets :

- Une exclusion sectorielle de secteurs controversés (dont la liste est précisée dans la section « Stratégie d'investissement du fonds ») ;
- Une analyse des risques de durabilité associés à l'investissement ;
- Une évaluation ESG basée sur un questionnaire développé par Elevation Capital Partners et adapté selon la typologie des investissements et la stratégie suivie ;
- Un suivi des controverses des entreprises sélectionnées. En fonction de la gravité de la controverse, le FCP pourra acheter, conserver, ou vendre les positions détenues.

L'évaluation ESG est actualisée annuellement par l'envoi d'un questionnaire de suivi aux participations au début de chaque exercice N+1 portant sur les données de l'année N.

La politique d'engagement et de vote vise à instaurer un dialogue constructif et de long terme avec les émetteurs afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable et d'amélioration de leurs pratiques. Des axes d'amélioration peuvent être identifiés et sont partagés avec les entreprises concernées.

ECP s'engage à collecter les données sur les principales incidence négatives sur les facteurs de durabilité (PAI). Cela est réalisé au travers de l'actualisation annuelle mentionnée ci-dessus.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (E/S), mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Il ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Européen 2020/852 (« Règlement Taxonomie »).

B. Politique d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les investissements réalisés par le fonds répondent aux processus et critères d'analyse environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) définis dans la politique d'investissement responsable de la société de gestion. A ce titre, la prise en compte et la promotion de critères environnementaux et sociaux font partie intégrante de la gestion du fonds. Plus précisément, les équipes de gestion du fonds assurent, via un questionnaire d'analyse ESG préinvestissement puis un questionnaire de reporting ESG annuel, que les sociétés ciblées et en portefeuille ont déployé des pratiques assurant une bonne performance du fonds sur les thématiques environnementales et sociales.

Des thématiques environnementales et sociales spécifiques au fonds ont été identifiées par Elevation Capital Partners afin de s'adapter aux principaux enjeux des sociétés cible et en portefeuille :

Caractéristiques environnementales :

- Gestion de l’empreinte carbone et des risques climatiques ;
- Gestion des risques environnementaux.

Caractéristiques sociales :

- Diversité et égalité au travail ;
- Formation et partage de la valeur ;
- Bien-être, santé et sécurité des employés.

Pourcentage de sociétés en portefeuille alignées avec l’engagement d’Elevation Capital Partners à respecter les caractéristiques environnementales et sociales fixées pour le véhicule : 100 %.

D. Stratégie d’investissement du fonds

Conformément à la politique d’exclusion sectorielle d’ECP le fonds ne pourra pas investir dans des sociétés opérant dans les activités controversées suivantes :

- Tabac ;
- Armement ;
- Jeux d’argent et de hasard ;
- OGM ;
- Clonage ;
- Pornographie ;
- Activités économiques illégales ;
- Alcool ;
- Casinos ;
- Huile de palme ;
- Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles ;
- Nucléaire ;
- Activités dans les régimes oppressifs et non coopératifs ;
- Expérimentation animale ;
- Exploitation forestière.

Afin de s’assurer des bonnes pratiques ESG des entreprises au sein du portefeuille du fonds, Elevation Capital Partners conduit systématiquement une analyse préinvestissement des risques et opportunités ESG de la société cible via la complétion d’un questionnaire dédié.

Le questionnaire intègre :

- Une analyse des enjeux de gouvernance. La politique d’évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements est réalisée au travers de l’analyse de l’éthique des affaires, la transparence des instances de gouvernance, l’indépendance de son conseil d’administration, ainsi que la prévention et la gestion des risques de corruption.
- Une analyse des caractéristiques environnementales de la société au travers des deux thématiques environnementales définies dans le règlement du fonds :
 - Gestion de l’empreinte carbone et des risques climatiques ;
 - Gestion des risques environnementaux.

- Une analyse des caractéristiques sociales de la société au travers des trois thématiques sociales définies dans le règlement du fonds :
 - Diversité et égalité au travail ;
 - Formation et partage de la valeur ;
 - Bien-être, santé et sécurité des employés.

Si les réponses apportées par la société au questionnaire en matière de caractéristiques environnementales et sociales ne sont pas satisfaisantes, l'investissement dans la société n'est pas réalisé.

Les réponses aux questionnaires permettent également à la société de gestion de mesurer les engagements pris dans le cadre de la signature des différentes chartes auxquelles elle a adhéré (exemple : charte SISTA, charte Investisseurs pour la croissance de France Invest, etc.)

E. Section Proportion d'investissement

Elevation Capital Partners s'engage à suivre les caractéristiques environnementales et sociales de 100 % des participations du portefeuille du fonds.

En revanche, aucun engagement n'est pris par la société de gestion concernant la part minimale des investissements durables sur le plan environnemental et/ou social.

F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Elevation Capital Partners met en œuvre un programme de suivi annuel des participations afin d'identifier et d'évaluer l'évolution de la performance extra-financière de son portefeuille. Les équipes d'investissement s'assurent que les enjeux ESG identifiés comme matériels pour le développement des entreprises en portefeuille font l'objet d'un dialogue actif et régulier. La performance ESG des participations et du fonds est discutée lors d'un comité ESG annuel.

Un contrôle est également mis en œuvre annuellement par le responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) afin de s'assurer du respect des procédures concernant le suivi des sociétés en portefeuille.

G. Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Dans le cadre de la gestion du fonds, des indicateurs environnementaux et sociaux sont systématiquement collectés à l'aide du questionnaire de reporting ESG annuel mis en place par Elevation Capital Partners. Ces indicateurs sont communiqués aux sociétés de gestion de portefeuille qui gèrent les fonds dans lesquels le fonds de fonds est investi. Les sociétés de gestion de portefeuille collectent l'information auprès des entreprises dans lesquelles les fonds qu'elles gèrent sont investies. Une consolidation est ensuite réalisée par Elevation Capital Partners au niveau du fonds en agrégeant les données reçues des sociétés de gestion de portefeuille.

H. Source et traitement des données

Les sources utilisées pour le suivi des caractéristiques ESG sont les questionnaires de reporting ESG renseignés par les sociétés en portefeuille. Elles s'engagent, dans les pactes d'actionnaires,

à transmettre à la société de gestion des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales. Si nécessaire, et pour vérifier la qualité de certaines données (i.e. présence d'une charte ESG, pourcentage de femmes dans les fonctions dirigeantes ou encore calcul de l'empreinte carbone), des justificatifs peuvent être demandés aux sociétés. Les données sont ensuite traitées par la société de gestion afin de déterminer une note ESG par société et pour l'ensemble du portefeuille.

I. Limites aux méthodes et aux données

La complétion des questionnaires par les sociétés en portefeuille constitue la principale limite de la méthodologie et des sources de données employées. Cela n'empêche pas la société de gestion d'atteindre ses objectifs puisque 100% des sociétés en portefeuille seront analysées. De plus, dès la phase de préinvestissement, si la société n'est pas en mesure de fournir des données complètes et fiables, l'investissement n'est pas réalisé.

J. Diligences raisonnables

Des contrôles sont menés sur les sociétés en portefeuille avant l'investissement ainsi que régulièrement après l'investissement pour analyser leur évolution aussi bien sur le plan financier qu'extra financier.

K. Politique d'engagement

En tant qu'investisseur actif, Elevation Capital Partners établit un dialogue bienveillant et permanent avec les dirigeants des participations.

Ce dialogue est un élément clé du suivi des participations. Les gérants d'Elevation Capital Partners échangent avec les participations sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, la structure du capital, etc.

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), Elevation Capital Partners prend en compte les questions ESG dans le processus d'analyse et de décision en matière d'investissements et s'efforce de prendre en compte les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaire responsable.

La politique d'exercice des droits de vote établie par la société de gestion se réfère avant tout aux principes de gouvernance d'entreprise et de transparence des informations délivrées par la participation. Les votes effectués en assemblées générales dépendent de l'analyse particulière de chacune des résolutions proposées par les organes sociaux. Le droit de vote sera exercé dans tous les cas en tenant compte de l'intérêt exclusif des porteurs de parts des FIA.

Elevation Capital Partners se réserve le droit de ne pas voter aux assemblées générales dans les participations dans lesquelles elle dispose d'un rôle d'actionnaire moins significatif. La société de gestion s'attache à respecter son dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dans le cadre de l'exercice des droits de vote. Elle exerce les droits de vote indifféremment par présence physique aux assemblées générales, par correspondance ou par procuration, en fonction des circonstances particulières à chaque assemblée générale.

Pour plus de détails, il convient de se référer à la politique d'engagement de la société de

gestion disponible sur son site Internet à l'aide du lien suivant : www.elevation-cp.com.

L. Indice de référence désigné

Il n'est pas utilisé d'indice de référence.

ANNEXE SFDR – APPLICATION DU REGLEMENT SFDR POUR LA DOCUMENTATION CONTRACTUELLE

Le FPCI Elevation Varsity Feeder Fund est classé article 8 au sens du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 aussi appelé règlement SFDR ou DISCLOSURE.

I. CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

- ☐ Oui
- ☒ **Non**
- ☐ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale d'investissements durables
 - ☐ Ayant un objectif environnemental dans les activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la taxonomie de l'UE
 - ☐ Ayant un objectif environnemental dans les activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la taxonomie de l'UE
 - ☐ Avec un objectif social
- ☒ **Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissement durable**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des bonnes pratiques de gouvernances.

La taxonomie de l'UE est un système de classification Institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

II. QUELLES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES SONT PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ?

Les investissements réalisés par Elevation Capital Partners répondent aux processus et critères d'analyse environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) définis dans la politique d'investissement responsable de la société de gestion. A ce titre, la prise en compte et la promotion de critères environnementaux et sociaux font partie intégrante de

la gestion du FPCI Elevation Varsity Feeder Fund.

La Stratégie d'Investissement du Fonds consiste à investir au moins 85% de son actif dans les parts A du fonds maître. Le fonds maître est un Fonds Professionnel de Capital Investissement qui répond aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088.

1. Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable pour le fonds.

2. Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable pour le fonds.

III. CE PRODUIT FINANCIER PREND-IL EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

- ☒ **Oui**
☐ **Non**

La Société de Gestion prendra en compte les 14 indicateurs de durabilité du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué SFDR.

Ces indicateurs seront suivis conformément à la réglementation applicable puis consolidés, analysés et retranscrits annuellement au sein du rapport annuel du fonds.

IV. QUELLE STRATEGIE D'INVESTISSEMENT CE PRODUIT FINANCIER SUIV-IL ?

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance aux risques.

La stratégie d'investissement du fonds est détaillée et décrite à l'Article 2 du Règlement. La stratégie d'investissement du fonds consiste à investir au moins 85% de son actif dans les parts A du fonds maître. La stratégie d'investissement du fonds maître est décrite à l'article 2.3 du Règlement.

1. Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non applicable pour le fonds.

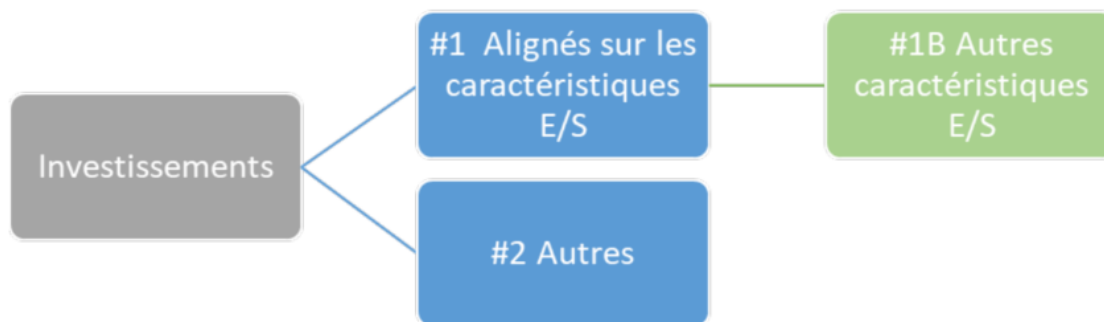
2. Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

Non applicable pour le fonds.

V. QUELLE EST L'ALLOCATION DES ACTIFS PREVUE POUR CE PRODUIT FINANCIER ?

Elevation Capital Partners s'engage à suivre les caractéristiques E/S définies ci-dessus pour 100% du portefeuille du FPCI Elevation Varsity Feeder Fund.

Allocation des investissements du FPCI Elevation Varsity Feeder Fund



La catégorie #1 « Alignés sur les caractéristiques E/S » inclut les investissements du Fonds utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds. Les investissements du fonds dans cette catégorie devraient représenter l'ensemble des investissements réalisés par le fonds dans des sociétés du portefeuille.

La catégorie #2 « Autres » inclut les investissements restants du fonds qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables (e.g. investissements dans des produits de trésorerie, instruments dérivés). Ils devraient représenter une part accessoire de l'ensemble des investissements du fonds.

En principe, la catégorie #1 « Alignés sur les caractéristiques E/S » peut comprendre deux sous-catégories : (i) la sous-catégorie #1A « Durables » couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux et (ii) la sous-catégorie #1B « Autres caractéristiques E/S » couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables. Il est toutefois rappelé que le Fonds ne s'est pas engagé à investir une part minimale de son actif dans la catégorie #1A susvisée, c'est la raison pour laquelle cette catégorie n'apparaît pas dans l'organigramme ci-avant établi.

1. Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable.

VI. DANS QUELLE MESURE MINIMALE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL SONT-ILS ALIGNÉS SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Non applicable.

1. Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

VII. QUELLE EST LA PART MINIMALE DES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL QUI NE SONT PAS ALIGNÉS SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Non applicable (0% des investissements alignés avec la taxonomie de l'UE).

VIII. LE PRODUIT FINANCIER INVESTIT-IL DANS DES ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE ET/OU À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE QUI SONT CONFORMES À LA TAXINOMIE DE L'UE ?

- ☐ Oui
☒ Non

IX. OU PUIS-JE TROUVER EN LIGNE D'AVANTAGE D'INFORMATIONS SPECIFIQUES AU PRODUIT ?

Des informations complémentaires concernant le FPCI Elevation Varsity Feeder Fund sont disponibles sur le site internet du Groupe Inter Invest.

